

LOCALE

SOCIÉTÉ

Un manque de conciliateurs dans le Gers

Les problèmes du quotidien, nombreux mais parfois bénins, ne sont pas obligés de se terminer devant le juge. Un autre chemin est possible, celui du conciliateur de justice, qui permet de résoudre à l'amiable des petits tracas. C'est ainsi que l'Association des conciliateurs de la cour d'appel d'Agen s'est réunie en assemblée générale à la mairie de Condom. Avec pour président Pierre-Jean Alias, cette association regroupe les conciliateurs (au nombre de 27) des départements du Lot, Lot-et-Garonne et Gers. Pour cette assemblée en terre gersoise, le premier président de la cour d'appel d'Agen, Stéphane Brossard, est venu à la rencontre des conciliateurs. De nombreuses informations ont été données notamment avec l'entrée en vi-

gueur au 1er janvier 2020 de la réforme Belloubet sur la transformation numérique avec la dématérialisation, la mise en place de nouveaux logiciels, le passage obligatoire en conciliation de litiges jusqu'à 10.000 €, etc. A l'issue, Stéphane Brossard confiait : « Je suis à leurs côtés pour les soutenir. Etre conciliateur est une belle mission humaine au soutien de la justice et au service des autres. Avec la judiciarisation, nous constatons une augmentation de dossiers de plus en plus croissante. La conciliation est un des modes de vocations alternatifs de règlements de litiges permettant de désengorger les tribunaux. C'est une justice de proximité plus rapide et de surcroît gratuite. Malheureusement, nous manquons de conciliateurs, le ratio raisonnable

est d'un conciliateur pour 25.000 habitants, par exemple, ici, dans le Gers, il y a un conciliateur pour 63.108 habitants. C'est pour pallier à ce déficit que prochainement, nous lancerons une campagne de recrutement de conciliateurs au sein de la cour d'appel d'Agen ». ■



par Laurent Sachetti

